ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

vacataires

Question écrite n° 31929

Texte de la question

M. Jean-Claude Thomas attire l'attention de M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire sur le montant des indemnités allouées aux personnes apportant leur collaboration à la commission des recours des réfugiés (CRR, arrêté du 23 décembre 2004). Alors que des crédits ont été prévus dans le budget 2007 de l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA), le nouvel arrêté ne semble pas avoir été publié. Il souhaite connaître la date de publication de cet arrêté, attendu par les membres de la CRR dont la charge de travail s'est considérablement alourdie.

Texte de la réponse

L'arrêté du 20 juin 2008 fixant le taux des indemnités des personnes apportant leur collaboration à la Cour nationale du droit d'asile a été publié au Journal officiel du 28 juin 2008.

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Thomas
Circonscription : Marne (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 31929
Rubrique : Fonctionnaires et agents publics
Ministère interrogé : Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire
Ministère attributaire : Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 octobre 2008, page 8518
Réponse publiée le : 14 avril 2009, page 3595